

Pourquoi l'extrême-gauche aime-t-elle la finance islamique ?

écrit par Maxime | 11 octobre 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/10/11/la-bourse-de-sarajevo-va-coter-les-entreprises-islamiquement-correctes/>

La finance islamique semble plaire à une frange de l'extrême-gauche qui pense que l'islam libèrera du capitalisme.

La présentation qu'en propose Wikipedia, par exemple, a de quoi faire rêvasser un gauchiste un peu trop naïf, comme on en trouve des millions :

« La finance islamique est basée sur les principes de la loi islamique qui imposent justice, équité et transparence. La finance islamique se distingue des pratiques financières conventionnelles par une conception différente de la valeur du capital et du travail. Ainsi, ces pratiques mettent en avant l'éthique et la morale et puisent leurs sources dans la révélation divine et dans la sunna (« tradition prophétique ») tout en s'inspirant des pratiques économiques et financières à l'époque du prophète Mahomet. La finance islamique, en accord avec le droit musulman selon de nombreux juristes et théologiens, est notamment basée sur l'interdiction de l'intérêt et la responsabilité sociale de l'investissement. Elle lie plus étroitement la rentabilité financière d'un investissement avec les résultats du projet concret associé. L'islam interdit les transactions tant civiles que commerciales faisant recours à l'intérêt (ribâ) ou à la spéculation (maysir).».

https://fr.wikipedia.org/wiki/Finance_islamique

Mais à quel prix ce serait, si c'était le cas... De plus, ce n'est pas le cas : l'interdiction des intérêts dans les prêts est illusoire de ce point de vue, car la finance islamique connaît exactement les mêmes procédés hypocrites que ceux que connaissait notre ancien droit privé à ce sujet. Il s'agit par exemple de recourir à des opérations du type achat / revente au vendeur pour un prix plus élevé.

Extrait de Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Banquiers_lombards

« Le terme banquiers lombards ou plus simplement Lombards fait référence aux prêteurs sur gages du Moyen Âge, un type de banque qui apparaît en Lombardie, région prospère du nord de l'Italie. Le terme est parfois utilisé dans un sens péjoratif et certains ont été accusés de pratiquer l'usure. Au Moyen Âge, l'interdit chrétien qui frappait le fait de prêter de l'argent contre le paiement d'intérêts rendait l'activité de banquier pécheresse. Bien que le pape Léon le Grand ait interdit les intérêts sur les prêts par le droit canonique, il n'était alors pas interdit de prendre un collatéral sur ces prêts d'argent. Les prêteurs sur gage opéraient sur la base d'un contrat qui fixait à l'avance le montant de l'amende en cas de non-respect des termes du prêt «sans intérêts », ou de manière alternative, ces contrats prévoyait une vente-rachat par l'emprunteur où le montant des intérêts est compris dans le prix de rachat. Des conventions similaires existent aujourd'hui dans la finance islamique ».

D'autre part, à l'extrême opposé, des profiteurs – ou des personnes pragmatiques, au choix – y voient un moyen de faire des affaires juteuses avec des ressortissants du monde musulman. Si on exclut tabac, alcool et porc, les prohibitions envisagées sont les mêmes que sous l'ancien droit français : c'est donc un bon en arrière de plusieurs siècles, qu'il s'agisse des jeux de hasard, des taux d'intérêt et de la pornographie.

En ne renonçant pas aux exigences islamiques dans la pratique des affaires internationales, les hommes d'affaires imposant le recours à la finance islamique obligent ainsi des Occidentaux à devoir s'intéresser à l'islam et se conformer à ses préceptes, ce qu'ils accepteront de faire par esprit de lucre. Les banques qui l'acceptent se soumettent de leur plein

gré à ma connaissance, puisqu'elles ont le libre choix de la loi applicable dans ce domaine.

Le plus grave me semble résider dans le fait qu'en pratique, la finance islamique s'adresse avant tout à des praticiens musulmans ou bien à de (rares) islamologues non musulmans. C'est donc davantage communautariste qu'universaliste.

Cela explique sans doute que les universités françaises ne proposent que très rarement des parcours en finance islamique. D'après des recherches faites en avril, j'avais relevé que Paris Dauphine propose déjà un tel master : <http://www.financeislamique.dauphine.fr/candidats/admission.html>

citation : « Débouchés – Les diplômés peuvent intégrer des postes dans les établissements de crédit, asset management, banques de financement et d'investissement, banques privées, sociétés d'assurance, cabinets de courtage, sociétés de gestion, entreprises d'investissement, cabinets d'audit, sociétés de capital-risque... Les futurs diplômés bénéficieront d'un des rares diplômes universitaires spécialisés reposant sur une articulation entre la finance conventionnelle et la finance islamique ».

Aix Marseille aurait entrepris également de créer un tel master, mais le projet fut abandonné.

Un master « procédures bancaires et marchés des professionnels » de droit des affaires y accueille cependant une ou des interventions en finance islamique. *citation : « Bien que la spécialité de Master « Procédures Bancaires et Marché des Professionnels » soit naturellement orientée vers le marché européen de la Banque plusieurs interventions sur la finance islamique ou le microcrédit sont susceptibles de conduire l'apprenant à une ouverture internationale encore plus large que celle qui caractérise l'aspect nécessairement international de la finance ».* <http://formations.univ-amu.fr/SPDAF5N.html>

L'implantation de la finance islamique en Occident révèle une stratégie de conquête menée sur le terrain économique mais avec des répercussions sur les plans moral et culturel.